Envoyé en préfecture le 17/09/2021
Reçu en préfecture le 17/09/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210914-CP_20210914_058-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 17/09/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

OJ N° 058 - Ressources humaines.
Convention de mise à disposition de personnel de l'Office de Tourisme Pays Basque auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Date de la convocation : 8 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 70
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°34) ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°12 et jusqu'à l'OJ N°55) ; CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°10) ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien (jusqu'à l'OJ N°26) ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine (à compter de l'OJ N°9) ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°26) ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°26) ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :
ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; BACH Fabrice-Sébastien ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ELISSALDE Philippe ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; OLIVE Claude ; SANSBERRO Thierry ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
ALLEMAN Olivier à BLEUZE Anthony ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à CARRERE Bruno ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 17/09/2021
Reçu en préfecture le 17/09/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210914-CP_20210914_058-DE

OJ N° 058 - Ressources humaines.
Convention de mise à disposition de personnel de l'Office de Tourisme Pays Basque auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Rapporteur : Madame Renée CARRIQUE

Mes chers collègues,

Afin de poursuivre le déploiement des actions afférentes à la politique publique du Tourisme, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition de personnel de l'Office de Tourisme Pays Basque auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Pour cela, dans les conditions prévues par le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, une convention de mise à disposition prévoyant les éléments suivants est envisagée :

- Mise à disposition de Madame Emmanuelle DISSARD, agent contractuel recrutée à durée indéterminée par l'Office de Tourisme, auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la totalité de son temps de travail ;
- Durée de la mise à disposition : 2 ans à compter du 1er octobre 2021 ;
- La Communauté d'Agglomération remboursera à l'Office de Tourisme Pays Basque le montant total des rémunérations et des cotisations patronales versées par celui-ci, pour le temps de travail réellement effectué.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Approuver et mettre en œuvre les conventions de mise à disposition de personnels et de services » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention ci-annexée, relative à la mise à disposition d'un personnel de l'Office de Tourisme Pays Basque auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, afin d'exercer des fonctions de chargé de mission Tourisme ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 2 (HARDOUIN Laurence ; LACASSAGNE Alain (procuration à HARDOUIN Laurence))

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 17/09/2021
Qualité : Directeur général des services